

# ANNEXE AU CAHIER DE DOLÉANCES

## Éléments de constat et de justification des revendications

LPCH Escoffier - Nouméa

---

La présente annexe précise les constats qui fondent les revendications exprimées par les personnels du LPCH Escoffier.

Les difficultés signalées ne relèvent ni de situations ponctuelles ni d'incidents isolés. Elles traduisent une dégradation durable des conditions d'accueil des élèves, des conditions de travail des personnels et, plus largement, des conditions d'exercice du service public d'éducation au sein de l'établissement.

Depuis plusieurs années, ces difficultés sont signalées par les personnels et dénoncées publiquement par les organisations syndicales de l'enseignement, sans qu'une réponse à la hauteur n'ait été apportée. La dégradation du LPCH Escoffier résulte d'une chaîne de responsabilités dans laquelle chacun se renvoie la décision, au détriment des personnels et des élèves.

Dans un lycée accueillant près de 1 200 élèves, ces difficultés appellent désormais des réponses rapides, concrètes et proportionnées. Trop souvent, l'image extérieure de l'établissement ne rend pas compte de l'état réel de ses locaux d'enseignement, de ses équipements et des conditions concrètes de travail et d'apprentissage au quotidien.

### Urgences immédiates signalées par les personnels :

- la sécurité, la salubrité et la vétusté de plusieurs locaux ;
  - l'insuffisance de salles et l'absence de calendrier clair concernant les travaux attendus ;
  - la dégradation des conditions thermiques dans plusieurs espaces d'enseignement ;
  - l'insuffisance de la restauration scolaire au regard des effectifs ;
  - la nécessité d'une audience rapide assortie de réponses écrites et datées.
- 

## 1. Infrastructures, capacités d'accueil et retards dans les travaux

Les personnels constatent depuis plusieurs années une insuffisance manifeste des capacités d'accueil de l'établissement, aggravée par l'absence de réalisation de travaux pourtant annoncés de longue date.

Il a notamment été indiqué qu'une enveloppe de **650 millions de francs CFP** avait été prévue dans le cadre du **contrat de développement** pour la construction d'un nouveau bâtiment. Or, à ce jour, les travaux n'ont pas débuté. Les personnels s'interrogent sur le devenir de ces financements, dès lors que les dépenses correspondantes ne semblent pas avoir été engagées dans les délais impartis. Dans le même temps, la disparition du bâtiment E a contribué à accentuer le manque de salles et les tensions sur l'organisation pédagogique.

Cette situation se traduit concrètement par :

- un déficit durable de salles de cours ;
- une utilisation contrainte de locaux insuffisants ou inadaptés ;
- des difficultés croissantes dans l'organisation des enseignements ;
- une dégradation des conditions d'accueil des élèves et de travail des personnels.

### Les personnels demandent en conséquence :

- la communication d'informations précises sur l'affectation des financements annoncés ;
- la présentation d'un **calendrier officiel, daté et public** relatif aux travaux attendus ;
- un engagement ferme sur la réalisation effective du projet ;
- la mise en place de mesures immédiates destinées à améliorer les conditions d'accueil dans l'attente des travaux ;
- la création d'un **comité de pilotage pour la réhabilitation du LPCH Escoffier**, avec identification claire des responsabilités entre les services compétents ;
- une évaluation des capacités d'accueil de l'établissement et, si nécessaire, l'étude d'un ajustement des effectifs au profit d'autres structures.

## 2. Vétusté des locaux, algécos et sécurité des usagers

Le recours prolongé à des structures modulaires installées à titre provisoire constitue un sujet de préoccupation majeure. Certaines de ces installations sont utilisées depuis près de 18 ans, alors même qu'elles n'avaient pas vocation à constituer une solution durable.

Les personnels signalent notamment :

- des infiltrations d'eau ;
- une humidité persistante ;
- des moisissures susceptibles d'affecter la santé des usagers ;
- une prolifération de moustiques ;
- une dégradation avancée de plusieurs structures ;
- des incertitudes préoccupantes quant à l'état de certaines installations ;
- des vestiaires et locaux annexes devenus partiellement inutilisables.

À cela s'ajoutent la dégradation progressive de certains bâtiments en dur et l'absence d'entretien régulier de plusieurs équipements, notamment des climatiseurs.

La persistance de telles conditions soulève des enjeux manifestes :

- de sécurité ;
- de santé et d'hygiène ;
- de dignité des conditions d'accueil dues aux élèves comme aux personnels.

Les personnels demandent en conséquence :

- la réunion d'une commission de sécurité dans les 8 jours ;
- la réalisation d'un audit hygiène, sécurité et conditions d'accueil ;
- la remise en état immédiate des locaux les plus dégradés ;
- la mise aux normes des installations concernées ;
- le remplacement à court terme des structures provisoires les plus vétustes par des installations pérennes.

### 3. Entretien insuffisant du bâti et dégradation des conditions de travail

Les personnels relèvent également l'absence d'un entretien régulier, planifié et suffisamment réactif des bâtiments et des équipements.

Cette situation est visible dans plusieurs secteurs de l'établissement, notamment au sein du bâtiment G, où la dégradation du bâti est désormais perceptible. De même, le défaut d'entretien ou de maintenance de nombreux climatiseurs place les personnels et les élèves dans des conditions thermiques particulièrement difficiles.

Les conséquences sont directes :

- inconfort important dans les salles ;
- difficulté à assurer les cours dans des conditions normales ;
- fatigue accrue des personnels ;
- baisse de concentration des élèves ;
- dégradation progressive de l'environnement de travail.

Les personnels demandent en conséquence :

- la mise en place d'un plan d'entretien régulier et formalisé des bâtiments ;
- la réparation prioritaire des équipements de climatisation et de ventilation ;
- un suivi effectif des opérations de maintenance ;
- une intervention rapide sur les dégradations affectant la sécurité, la salubrité ou l'usage normal des locaux.

### 4. Insuffisance des moyens pédagogiques et des consommables

Les conditions matérielles d'enseignement sont également affectées par des manques récurrents en matière de fournitures, de supports et de consommables.

Les équipes constatent notamment :

- un rationnement du papier pour les photocopies ;
- des délais particulièrement longs pour le remplacement des toners ;
- des difficultés d'accès à certains matériels pédagogiques indispensables, comme des feutres pour tableau.

Ces difficultés, loin d'être secondaires, entravent directement le travail des équipes et la continuité pédagogique. Elles imposent des ajustements permanents, génèrent une perte de temps et conduisent trop souvent à dégrader la qualité de la séance prévue initialement.

#### Les personnels demandent en conséquence :

- une dotation suffisante en matériels pédagogiques ;
- un approvisionnement régulier en consommables ;
- une gestion plus réactive des besoins du quotidien ;
- une organisation matérielle compatible avec les exigences normales de fonctionnement d'un établissement de cette importance.

### 5. Numérique éducatif : un écart croissant entre les exigences et les moyens

Les personnels soulignent également le décalage de plus en plus marqué entre les prescriptions pédagogiques liées au numérique et les moyens effectivement mis à disposition dans l'établissement.

Le lycée ne dispose pas d'un nombre suffisant de salles informatiques et l'accès au Wi-Fi pour les personnels demeure inexistant, insuffisant ou inadapté. En outre, la présence d'un seul référent numérique pour un établissement de cette taille apparaît manifestement insuffisante.

Cette situation compromet :

- l'intégration effective du numérique dans de nombreuses disciplines ;
- l'acquisition de compétences devenues essentielles pour les élèves ;
- la mise en œuvre des programmes dans des conditions satisfaisantes.

#### Les personnels demandent en conséquence :

- l'augmentation du nombre de salles informatiques ;
- un accès facilité et mieux organisé à ces équipements ;
- la mise en place d'un accès Wi-Fi fonctionnel pour les personnels ;
- le renforcement des moyens humains dédiés au numérique.

### 6. Formations ouvertes sans moyens pleinement adaptés

Les personnels alertent sur le fait que certaines filières ont été ouvertes, développées ou maintenues sans que les infrastructures, les équipements et les locaux correspondants soient pleinement dimensionnés.

Dans un lycée professionnel et hôtelier, cette situation a des effets particulièrement lourds. L'efficacité des enseignements dépend directement de l'adéquation entre les référentiels de formation, les plateaux techniques, les salles spécialisées et les équipements mis à disposition.

Lorsque ces moyens ne sont pas réunis, les personnels se trouvent placés dans l'impossibilité de travailler dans des conditions pleinement conformes aux exigences des formations dispensées.

#### Les personnels demandent en conséquence :

- une évaluation précise des besoins par filière ;
- la mise à disposition des matériels et équipements nécessaires ;
- l'attribution de locaux adaptés ;
- une cohérence renforcée entre les ouvertures de formations et les moyens réellement alloués.

### 7. Restauration scolaire : une réponse insuffisante pour un établissement de 1 200 élèves

Le LPCH Escoffier ne dispose pas de cantine propre et dépend, pour la restauration scolaire, du lycée Lapérouse. Or, sur environ 1 200 élèves, seuls 500 peuvent actuellement bénéficier d'un accès à la restauration.

Cette situation porte atteinte à l'égalité d'accès à un service essentiel. Elle a des conséquences connues sur :

- la santé des élèves ;
- leur concentration ;
- leur disponibilité pour les apprentissages de l'après-midi ;
- les conditions de vie scolaire dans leur ensemble.

Pour les personnels, il n'est pas acceptable qu'un établissement de cette taille demeure durablement dans une telle dépendance et dans une telle insuffisance de capacité.

#### Ils demandent donc :

- que tous les élèves qui en ont besoin puissent accéder à la restauration scolaire ;
- qu'une solution immédiate soit apportée à cette insuffisance ;
- que soient étudiées sans délai des mesures transitoires concrètes permettant d'augmenter immédiatement la capacité de restauration ;
- qu'une réponse pérenne soit enfin construite, à la hauteur des effectifs de l'établissement.

## 8. Fonctionnement interne, sécurité quotidienne et prise en charge des élèves

Au-delà des difficultés matérielles, les personnels signalent plusieurs dysfonctionnements qui affectent l'organisation quotidienne de l'établissement, le climat scolaire et la sécurité des usagers.

Ces difficultés concernent d'abord la circulation de l'information et l'application effective des décisions. Des insuffisances de transmission, notamment vers la vie scolaire, compliquent le suivi de certaines situations disciplinaires et nuisent à la cohérence du fonctionnement collectif.

Elles concernent également la sécurité quotidienne dans l'établissement et à ses abords. Les personnels alertent sur le contrôle des accès, la présence possible de personnes extérieures, la surveillance de certains espaces, ainsi que sur plusieurs situations nécessitant une vigilance renforcée, notamment dans les locaux professionnels et à proximité de l'établissement.

Enfin, les personnels signalent des difficultés relatives à la prise en charge des élèves sur l'ensemble du temps scolaire, en particulier sur certaines plages horaires, ainsi que l'absence de réalisation de certains travaux d'entretien dans des espaces pédagogiques essentiels, comme le restaurant d'application.

Pris isolément, chacun de ces points pourrait sembler secondaire. Pris ensemble, ils traduisent un affaiblissement préoccupant du fonctionnement collectif de l'établissement, qui pèse sur la sécurité, le climat scolaire et la confiance des équipes.

**Les personnels demandent en conséquence :**

- une amélioration immédiate de la circulation de l'information ;
- des procédures claires et effectives pour l'application des décisions ;
- un renforcement de la sécurité dans l'établissement et à ses abords ;
- une meilleure prise en charge des élèves sur l'ensemble du temps scolaire ;
- la mise en place d'un véritable pilotage d'établissement, structuré et cohérent ;
- l'identification et la hiérarchisation des urgences, selon leur niveau de priorité et selon l'autorité compétente pour y répondre.

## 9. Portée générale des constats formulés

L'ensemble des éléments exposés dans la présente annexe montre que les personnels ne dénoncent pas une succession de difficultés secondaires, mais bien une accumulation de carences matérielles, organisationnelles et sécuritaires qui fragilisent l'établissement dans son fonctionnement quotidien.

Ces carences ont des effets directs :

- sur les conditions de travail des personnels ;
- sur la sécurité et la santé des usagers ;
- sur la qualité des enseignements ;
- sur l'assiduité, le bien-être et la réussite des élèves ;
- sur la capacité de l'établissement à remplir correctement ses missions de service public.

Les personnels rappellent qu'ils ne peuvent être durablement conduits à compenser, par leur engagement et leur adaptabilité, l'absence de réponses structurelles à des difficultés désormais anciennes et identifiées.

## 10. Demandes immédiates

Au regard de l'ensemble de ces constats, les personnels du LPCH Escoffier demandent :

- une **audience dès la semaine prochaine** ;
- des **réponses écrites, précises, datées** sur chacune des revendications prioritaires ;
- un **calendrier concret de mesures** concernant les travaux, la sécurité, les équipements et les conditions d'accueil.

**Les personnels demandent en particulier que soient distinguées :**

- les mesures relevant d'une mise en sécurité ou d'une intervention immédiate ;
- les mesures relevant d'un audit ou d'une expertise ;
- les engagements relevant d'un calendrier de moyen terme ;
- les responsabilités respectives de l'établissement, du vice-rectorat et des autres autorités compétentes.

**Les personnels demandent également** que toute la transparence soit faite sur les financements de l'État destinés aux lycées et sur leur affectation effective, afin que les besoins du LPCH Escoffier soient enfin traités à la hauteur de la situation. **À défaut d'engagements concrets, les personnels seront appelés à la grève à compter du mardi 5 mai 2026.**